

membres, qui jouerait un rôle d'orientation et celle d'un service administratif ONU-OAA. A la suite d'une révision visant à tenir compte des modifications proposées, le projet de résolution a reçu la sanction de la Commission, puis il a été adopté plus tard en séance plénière par 89 voix, sans opposition, avec 9 abstentions.

La résolution prévoit un programme conçu en fonction des famines et des autres crises d'ordre alimentaire et des projets intéressant les régions souffrant d'une malnutrition habituelle. Le programme pourrait aussi servir, mais de façon restreinte, à favoriser le développement économique et social; d'autre part, des mesures de sauvegarde tiendraient compte des intérêts commerciaux en général ainsi que des producteurs des pays en voie de développement. En présentant le projet de résolution, le représentant du Canada a déclaré que le Gouvernement canadien ne considérerait pas le projet comme un moyen de liquidation des excédents. Fait à signaler, les quotes-parts comprendraient une somme d'argent, ce qui ajouterait de la souplesse au programme et permettrait de répondre aux besoins des populations, au lieu d'assurer tout simplement des débouchés aux excédents des pays producteurs de blé. On voudrait que la partie versée en argent représente au moins le tiers des contributions. Le Canada a déjà offert 5 millions en produits et en argent.

Passant aux questions du développement de l'économie et de l'enseignement en Afrique, la Deuxième Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution relatif à la création d'un organisme de planification au sein de la Commission économique pour l'Afrique, d'un institut africain de planification et de développement économique et de banques régionales de développement économique africain. Le texte proposait en outre que les pays africains se réunissent pour examiner leur politique en matière de commerce international. Un second projet de résolution, adopté lui aussi à l'unanimité, encourageait les pays africains à continuer de consacrer des sommes croissantes au progrès de l'enseignement dans leurs territoires et invitait les membres à fournir une assistance technique et financière. Elle invitait l'UNESCO à tenir en 1963, de concert avec la Commission économique pour l'Afrique, une autre conférence des États africains, afin de passer en revue l'application, les coûts et les objectifs du Plan de développement de l'instruction en Afrique adopté à la première conférence, et d'analyser les programmes nationaux d'enseignement en vue de faciliter leur adaptation aux plans de mise en valeur de chaque pays. Les deux résolutions ont fait l'objet de scrutins unanimes en séance plénière.

Faute de temps pour étudier les points intitulés: "Souveraineté permanente sur les richesses naturelles" et "Accroissement démographique et développement économique", la Commission a décidé de les remettre à la dix-septième session.

### Troisième Commission

Au cours de la période à l'étude, la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) a adopté six résolutions relatives au Rapport du